

# Rapprocher Poitiers et Limoges

Le chantier de la déviation débutera cette année sur la N147. Quant à la régénération de la ligne de chemin de fer, elle devrait figurer au contrat de plan État-Région.

**D**urant douze ans, de 2004 à 2016, le projet de création d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre Poitiers et Limoges a mobilisé toutes les énergies au détriment de la voie existante. Il a été retoqué. Durant cinq ans, de 2018 à 2023, le projet de création d'une autoroute à péage entre Poitiers et Limoges a saturé le débat sur les mobilités entre les deux anciennes capitales régionales du nord de la Nouvelle-Aquitaine. Il a été abandonné.

À quoi faut-il s'attendre dans les prochains mois sur l'axe Poitiers-Limoges ? Le volet mobilité du contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 devait être signé l'été dernier, en retard après les reports d'investissements liés à la crise Covid.

Il avait été repoussé à fin 2023. Le ministère des Transports que nous avons contacté évoque à présent une signature « au premier semestre 2024 ». Les investissements jugés prioritaires seront alors connus.

« Il comprendra la régénération de la liaison ferroviaire Poitiers-Limoges, qui réduira le temps de trajet à 1 h 40-1 h 45 », a annoncé le préfet de la Vienne, lors de ses vœux, mardi 9 janvier 2023. « C'est un investissement de près de 172 M€ dont les travaux débiteront l'an prochain. » En 2025, donc.

## Un temps de trajet réduit en train

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) indique que la signature de cet avenant au CPER « permettra de donner une visibilité sur les études retenues sur le département de la Vienne et de la Haute-Vienne ».

Sans attendre, les travaux de la déviation de Lussac-les-Châteaux et Mazerolles, financés dans le cadre du précédent CPER 2015-2020 à hauteur de 143 M€, vont se poursuivre sur la route nationale 147.



Seul le contournement de Lussac-les-Châteaux sera engagé sur la N147 en 2024 dans la Vienne. (Photo archives NR-CP, Mathieu Herduin)

« La déclaration d'utilité publique a été prise en avril 2019 pour une partie d'aménagement à 2x1 voie avec créneaux de dépassement, indique la Dreal. L'autorisation environnementale a été accordée fin 2022. La maîtrise foncière est acquise sur 92 % de l'emprise. Les travaux de libération des emprises se

poursuivent. » Les vallées de la Vienne et du Goberté ont été déboisées. Une campagne géotechnique complémentaire a permis de lever les incertitudes restantes.

« Le dossier projet sera livré en mars 2024 », précisent les services de l'État. « Le diagnostic archéologique a été réalisé sur

la partie Est de l'opération comprise entre la Vienne et la N147. Il n'y aura pas de fouilles dans ce secteur. Cela va permettre d'engager la construction du viaduc du ruisseau des Âges et du pont de la Failloderie au second semestre 2024. »

## Des études pour contourner Lhonnaizé

D'autres travaux sont également prévus comme le déboisement de la vallée de l'Aubergère et la clôture de ces zones déboisées, la mise en conformité des réseaux extérieurs, des diagnostics archéologiques, des travaux de restauration écologique et même la démolition des deux habitations.

« Avec la Région et le conseil départemental, nous travaillons également au lancement d'études pour un futur contournement de Lhonnaizé », a également annoncé le préfet de la Vienne. Pour les travaux, il faudra sans doute attendre le prochain contrat de plan, après 2027.